

Bulletin d'inscription VIDE GRENIER / BROCANTE

Dimanche 14 septembre 2025 à HAYANGE MARSPICH

Rue du 6 juin 1944

Bulletin d'inscription VIDE GRENIER / BROCANTE Dimanche 14 septembre 2025 à HAYANGE
MARSPICH Rue du 6 juin 1944

Mail de contact : asphay57@gmail.com / portable : 06 28 95 43 56 - 06 47 93 39 40 adresse postale
de la caserne : 4, rue Jean Jaurès – 57700 HAYANGE

Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Titulaire de la carte d'identité ou passeport n° délivré le par (copie de la carte d'identité ou passeport
à fournir) : _____

Déclare sur l'honneur

- Vendre que des objets personnels et usagés (Article 310-2 du code du Commerce)
- Ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)
- Avoir lu et accepté le règlement de la brocante.

Je souhaite réserver un emplacement de :

_____ mètres pour _____ €. (3 euros le mètre)

(Minimum de 5 mètres pour disposer de sa voiture sur le stand et 8 mètres pour une camionnette ou
voiture avec remorque)

Règlement :

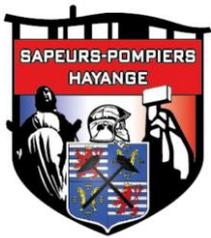
Par chèque à l'ordre de « l'amicale des sapeurs-pompiers de Hayange »

En espèce (sous enveloppe avec le règlement dûment complété et signé à la caserne)

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Mail de contact : asphay57@gmail.com / portable : 06 28 95 43 56 - 06 47 93 39 40
adresse postale de la caserne : 4, rue Jean Jaurès – 57700 HAYANGE



Bulletin d'inscription VIDE GRENIER / BROCANTE

Dimanche 14 septembre 2025 à HAYANGE MARSPICH

Rue du 6 juin 1944

REGLEMENT DE LA BROCANTE

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Hayange organise le dimanche 14 septembre 2025 un vide grenier-brocante.

Toute personne s'inscrivant à cette manifestation déclare accepter les termes du présent règlement et s'engage à les respecter.

Article 1 : La manifestation aura lieu dans la rue du 6 juin 1944 (sur l'ensemble de la rue qui sera fermée)

Article 2 : La mise en place des exposants se fera à partir de 06h00 du matin. La manifestation se déroulera de 08h00 à 16h00.

Article 3 : Les places préalablement réservées seront libérées à compter de 07h30 si l'exposant ne s'est pas présenté avant cette heure.

Article 4 : L'exposant devra présenter à son arrivée sa carte d'identité. Comme l'exige la loi, cette manifestation est déclarée à la mairie et la liste des exposants sera mise à la disposition des forces de l'ordre le jour de la brocante et sera adressé à la mairie à l'issue de la manifestation.

Article 5 : Le stand est facturé 3 euros le mètre linéaires. Avec une voiture, un minimum de 5 mètres doit être pris. Avec une camionnette ou voiture avec remorque, un minimum de 8 mètres.

Le règlement doit être effectué à l'avance sinon la place ne pourra être réservée.

Toute inscription ne sera validée qu'à réception de l'ensemble des documents suivants, à savoir :

- Bulletin d'inscription et règlement intérieur dûment complétés, datés et signés.
- Paiement (chèque à l'ordre de l'amicale des sapeurs-pompiers de Hayange) ou espèce.
- Copie de la carte d'identité.

Article 6 : Les demandes d'inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Les réservations sont fermes et définitives.

Toute annulation ne pourra être remboursée, sauf en cas d'annulation de l'évènement par l'amicale des Pompiers de Hayange.

Article 7 : La vente est réservée aux particuliers autorisés à vendre tout objet personnel et usager.

La vente d'objets type armes, articles de contrebande, insigne nazis ou animaux est strictement interdite.

La vente de denrées alimentaires et de boissons est réservée uniquement aux organisateurs.

Article 8 : L'emplacement utilisé devra être laissé propre au départ de l'exposant.

Toute dégradation sera signalée et fera l'objet d'une sanction.

Article 9 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou accidents qui pourraient survenir dans les stands et sur l'ensemble de la manifestation.

Date :

Signature avec mention « lu et approuvé »